



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité :

Titulaires : Monsieur Jean- Paul CLERBOIS et Monsieur Gilles BUCQUET

Suppléants : Monsieur Pascal FREUDENREICH et Monsieur Jean-Marc FABIANSKI

Cette délibération annule et remplace la délibération n°108/2018.

## **2) Désignation d'un membre au Conseil d'exploitation assainissement**

Monsieur le Maire explique qu'il doit être désigné des représentants au Conseil d'exploitation assainissement de la CARCT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité,

Titulaire

- Monsieur FREUDENREICH Pascal

Suppléants

- Monsieur BUCQUET Gilles

- Monsieur CLERBOIS Jean-Paul

## **3) Décision modificative au Budget**

Monsieur le Maire propose la décision modificative au budget, à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre 65 – compte 65548 Autres contributions + 10.000 €

Chapitre 012 – compte 64111 Rémunération personnel titulaire - 10.000 €

Section d'investissement

Chapitre 21 compte 2111 opération 602 Achat terrain + 200 €

Nouvelle opération n° 636 Dossier ADAP

Chapitre 21 compte 2135 opération 636 + 2700 €

Chapitre 23 compte 2313 opération 605 Fonds départemental de solidarité - 2900 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative ci-dessus.

## **4) Location du logement de Monneaux, 41 B Rue Hector Papelard**

Monsieur le Maire explique que Monsieur LEFEVRE Laurent, locataire depuis le 16 juillet 2018 du logement de Monneaux à donner son préavis par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour un départ au 1<sup>er</sup> décembre 2018 alors que le préavis est de trois mois. Le logement est remis à la location.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de remettre l'appartement à la location.

## **5) Vente de la Maison « le point de rencontre » de Crogis – parcelle AC n°83**

Monsieur le Maire explique qu'il est toujours en contact avec Monsieur KIYINDU. Après plusieurs échanges, une proposition à 55 000 € lui a été faite.

Monsieur KIYINGU Alexis souhaite faire divers devis avant de donner sa réponse.

## **6) Achat des parcelles section YK n°20 et 21**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a le projet d'acquérir les parcelles YK n°20 et 21 d'une contenance de 8 a 80 et 7 a 60 ca pour la réalisation des travaux hydrauliques et appartenant à Madame BOUDOT Marie Claude veuve MINCHELLA.

Les héritiers de Madame MINCHELLA ont donné leur accord pour la vente, soit 16 a 40 ca au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup>.

Le notaire en charge du dossier est Maître Guieu à Seurre (21). Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent l'achat des deux parcelles ci-dessus nommées et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'achat.

## **7) Pluvial Rue de la Marne – Dossier API**

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet Infra Etudes pour la création d'un réseau EP et la réfection globale de la chaussée

Le montant total du devis s'élève à la somme de 218.682 € ttc soit 182.235 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sollicitent une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » taux de 40 %, le reste du financement sera pris en charge sur le budget communal.

Soit :	Subvention 182.235 € x 40 %	72 894.00 €
	Part communale 182.235 x 60 %	109 341.00 €

## **8) Repas du 3<sup>ème</sup> âge**

Monsieur le Maire explique que comme chaque année la municipalité se propose d'offrir soit un repas aux habitants de plus de 69 ans, soit un colis de fin d'année.

Le repas aura lieu le dimanche 27 janvier 2019 à 12 h 30 à la Salle polyvalente.

Les colis (commandés chez Arc en Ciel) seront cette année, pris en charge par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Le prix du colis pour deux personnes est de 32 € TTC et pour une personne seule 22 € TTC.

Le prix du repas pour les personnes extérieures ou de moins de 69 ans sera de 45 € par personne.

Le prix du repas pour les Elus sera de 20 € par personne (époux ou épouse).

Le traiteur retenu sera Thierry Traiteur à Essômes sur Marne au prix de 35 € par personne y compris boisson nappage et la décoration des tables

Le musicien sera Accords Majeurs Montant de la prestation 420 €TTC (de 10 heures30 à 19 heures).

Pris en charge par le CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les propositions ci-dessus et autorisent le Maire à régler les factures en conséquence.

Monsieur BUCQUET annonce que presque tous les colis ont été distribués. Il y avait 63 colis pour les couples et 132 colis d'une personne.

## 9) Tarifs 2019

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2019

**Ticket de cantine :** 3.90 € ttc

Le repas à augmenter de 2.50% à l'achat.

### **Périscolaire**

#### **Ecole Primaire**

Le matin	1,50 €/l'heure
Le soir	1,50 €/l'heure
L'étude	2.00 €/l'heure

#### **Ecole maternelle**

Le matin	1,50 €/l'heure
Le soir	1,50 €/l'heure
Le quart d'heure	0,50 €

**Garderie le Mercredi matin de 7 h 30 à 12 heures** 5.00 €

(Quel que soit l'heure d'arrivée de l'enfant) pas de possibilité de repas.

### **Stationnement**

Le tarif sera de 50 € à chaque stationnement

### **Terre**

Les locations de terres seront facturées conformément au prix du fermage en vigueur.

91.08 x indice de fermage 2018

Indice de fermage 2018 (103.05)

### **Chasse**

Les locations de chasse seront facturées 25 €/l'hectare

### **Loyers des immeubles + 1.57 %**

1 Place Saint Ferréol	461.18 €
1 Rue Roosevelt	462.43 €
26 Rue Roosevelt	516.18 €
3 Avenue du Général de gaulle	467.87 €
5 Avenue du Général de Gaulle	468.69 €
2 Rue de l'Ecole	512.42 €
13 Route de Villiers	398.18 €
41 A Rue Hector Papelard	614.90 €
41 B Rue Hector Papelard	614.90 €
La Poste	(4 fois par an) 470.42 €

### **Location des salles**

#### ***Salle polyvalente le week end***

Résident journée	250 €
Résident week end	400 €
Non résident la journée	460 €
Non résident week end	600 €

CM du 29 décembre 2018

Aux employés communaux et Elus	200 €
La petite salle en haut à droite est non louée	
Montage demie -estrade	50 €
Montage d'une estrade entière	80 €
Montage ¼ estrade	25 €
Association Comité d'entreprise	
Résident sans recette	
Le week end	220 €
Association Comité d'entreprise	
Résident avec recettes	
Le week end	300 €
Association comité d'entreprise	
Non résident sans recette	
Le week end	350 €
Association comité d'entreprise	
Non résident avec recettes	
Le week end	450 €

### **Salle polyvalente une journée en semaine**

La journée pour les résidents d'Essômes	150 €
Pour les personnes n'habitant pas à Essômes.	300 €

La location se fera en fonction des créneaux demandés par les écoles et les associations

L'acompte demandé sera de 100 €  
 Gratuité pour les associations de la commune une fois par an

### **Salle communale**

#### **Les extérieurs (associations extérieures ou habitants extérieurs)**

Demi-journée ou 3 heures	65 €
La journée	130 €
Deux jours	180 €
Les habitants de la commune ou associations	
La journée	60 €
Le week-end	100 €

Cette salle peut être louée jusque minuit maximum tout au long de l'année sauf pour la location du 31 décembre (horaires libres).

### **Cimetière**

Sachant qu'il ne peut être fait de différence entre les habitants de la commune et les extérieurs, il vous est proposé de fixer le prix au mètre carré (pour information une partie est reversée au CCAS).

- d'une concession pour 30 ans à 75 € soit 150 € pour 2 m<sup>2</sup>,
- d'une concession pour 50 ans à 127.50 € le m<sup>2</sup> soit 255 € pour 2 m<sup>2</sup>

- Columbarium 50 ans : 800 €

### **Cavurne**

Le prix proposé est le suivant :

- Pour une durée de 30 ans 300 €
- Pour une durée de 50 ans 360 €

A partir du mois de septembre, les inscriptions ainsi que les paiements pourront se faire par internet. La gestion des repas se fera avec le logiciel de chez JVS.

La garderie du mercredi matin continue.

En ce qui concerne les alsh, nous gardons la compétence pour les vacances de février et d'avril. La CARCT devrait prendre la compétence pour les vacances de Juillet.

### **10) Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la gestion de la comptabilité**

Monsieur le Maire explique que l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante du budget.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à régler toutes les factures tant en fonctionnement qu'en investissement à hauteur de 1/12ème par mois en fonctionnement et 25 % en investissement en attendant le vote du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à régler les factures et encaisser les recettes en attendant le vote du budget primitif 2019.

### **11) Convention relative au chantier d'insertion avec un château pour l'emploi**

Monsieur le Maire présente la convention relative au chantier d'insertion sur la commune pour la période allant du 1 er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Un château pour l'emploi et la commune conviennent de mettre en place une action d'insertion pour les jeunes CIVIS et autres demandeurs issus du pôle Emploi de Château-Thierry.

Les objectifs assignés à l'action sont :

- La reprise d'activité et l'apprentissage des règles du travail en groupe,
- La revalorisation de l'image en soi et la dynamisation,
- L'émergence de la mise en œuvre de projets individuels d'insertion professionnelle,
- Permettre à des demandeurs d'emploi jeunes de retrouver le monde du travail en alliant formation et

remise en activité,

- Renforcer les conditions d'accès à l'emploi ainsi que l'entrée en formation qualifiante,
- Valoriser les salariés par la sensibilisation à la dimension culturelle, historique et prestigieuse de leur travail,

Le coût global de l'action est évalué à 69 660.88 € (hors matériaux et matériels).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la présente convention et les mandatements s'y rapportant.

### **12) Location de terres Monsieur BUIRON Paul**

Monsieur le Maire présente le bail à ferme établi du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 Décembre 2028 pour le compte de

M. BUIRON Paul concernant la location des parcelles ci-dessous :

- <b>Section</b> YT n° 26 Lieudit : « Les Soupirs »	pour 0 ha 00 a 19 ca
- Section YT n° 27 Lieudit : « Les Soupirs »	pour 0 ha 28 a 51 ca
- Section YT n° 28 Lieudit : « Les Soupirs »	<u>pour 0 ha 00 a 46 ca</u>
Total	0 ha 29 a 16 ca

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer le bail et mettre en recouvrement les sommes dues.

Il reste un terrain de libre qui est utilisé par la frapadingue.

### **13) Questions diverses**

Monsieur CLERBOIS donne lecture d'un courrier que lui a remis une représentante des Gilets Jaunes lors d'un rendez-vous.

Un cahier de doléance sera mis à la disposition de la population. Il sera ensuite transmis aux services compétents. Monsieur BERGAULT demande si le Conseil Municipal sera informé des doléances.

Monsieur CLERBOIS annonce la venue de l'Orchestre de Picardie le 02 février 2019 à la Salle polyvalente. Une subvention de 1 500 € a été attribuée par la CARCT. Le prix des entrées reste à déterminer.

Le secrétaire,  
Monsieur BREME